

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS **DE LA LIGUE W.I.L.O.W.S.**

Révisé avril 2013

A Titre

Le nom de la ligue sera WEST ISLAND LEAGUE OF WOMEN'S SOCCER (WILOWS) et dorénavant nous y référerons en tant que " la ligue".

B Siège social

Le siège social de la ligue sera l'adresse actuelle du président ou trésorière.
Site web : www.wilows.com

C Juridiction

La ligue sera un organisme indépendant de tout autre ligue ou association de soccer. Chaque équipe, membre, aura seule juridiction en ce qui a trait aux négociations avec les villes ou organismes pour obtenir des terrains de jeux ou de pratique pour ses membres, inscrits dans la ligue.

D Objectifs de la ligue

- 1.0 Organiser et gérer des équipes dans le but de jouer du soccer semi compétitif.
- 2.0 Parrainer le développement du soccer pour des femmes de 21 ans et plus.
- 3.0 Malgré le fait que le calibre de soccer dans cette ligue est légèrement plus élevé que le soccer purement récréatif, le calibre des différentes joueuses est très varié. En tenant compte de ceci, il est de l'opinion de la ligue que toutes les joueuses méritent un temps égal de jeu.
- 4.0 Opérer la ligue sans qu'il y ait de gain monétaire pour ses membres.

E Responsabilités de la ligue

- 1.0 La ligue a la responsabilité d'établir l'horaire pour la saison régulière et de distribuer cet horaire au moins deux semaines avant que débutent les premières parties.
- 2.0 La ligue a la responsabilité d'établir l'horaire des parties éliminatoires. Le format des parties éliminatoires peut varier d'une année à l'autre. La ligue s'efforcera de remettre l'horaire des séries éliminatoires au moins deux semaines avant la première partie.
- 3.0 La ligue tiendra un registre des statistiques. Les statistiques de la ligue seront mises à jour sur le site web de la ligue, selon les disponibilités du statisticien. Voir section I.
- 4.0 Tous les arbitres seront assignés par un coordonnateur des arbitres engagé par la ligue.
- 5.0 La ligue a la responsabilité de tenir une réunion au moins deux semaines avant la saison régulière et au moins deux semaines avant le début des séries éliminatoires.

- 6.0 La ligue préparera un budget et des états financiers et communiquera les frais d'inscription de la ligue ainsi que la date limite de paiement de ces frais aux représentants d'équipe lors de la réunion pré-saison. Des chèques postdatés seront demandés à chaque équipe.

F Responsabilités des équipes

- 1.0 Chaque équipe doit fournir un membre (joueuse, entraîneur ou autre) pour la représenter à toutes les réunions.
- 2.0 Un maximum de deux représentants par équipe peut assister aux réunions. (Un représentant et l'entraîneur, ou capitaine)
- 3.0 Chaque équipe n'a qu'un vote par sujet de discussion. Dans le cas d'égalité, les exécutifs de la ligue vont voter pour déterminer le résultat.
- 4.0 Le coût des arbitres est incorporé au coût d'affiliation pour chaque équipe.
- 5.0 Dès que l'horaire a été distribué aux représentants de chaque équipe, chaque équipe a deux semaines pour le réviser. La date d'une partie peut être modifiée durant cette période de deux semaines uniquement en contactant la personne responsable de l'horaire. Aucune partie ne pourra être re-cédulé après cette période.
- 6.0 Les feuilles de match doivent être dûment remplies avec les informations suivantes : numéro de match, nom de l'équipe, terrain, heure prévue de début du match, date, les noms des joueuses et leur numéro de chandail, les numéros de passeport, les noms des entraîneurs et leur numéro de passeport ainsi que les noms et les numéros de passeport des joueuses/entraîneurs purgeant une suspension.
- 6.1 Pour la ligue extérieur, chaque équipe doit faire parvenir la feuille de match par télécopieur, au maximum 72 heures après la partie. Une équipe qui ne fait pas parvenir la feuille de match dans le délai prévu perdra la partie et l'équipe adverse se verra allouer les points pour la victoire. De plus les équipes fautives devront payer une amende de \$10 pour chaque feuille soumise en retard. Le paiement doit être envoyé à la trésorière au moins deux semaines avant le début des séries éliminatoires. Une équipe qui n'a pas payé son amende ne peut pas participer aux séries éliminatoires.

Pour les matchs intérieurs, chaque équipe doit déposer sa feuille de match dans la boîte prévue à cet effet à l'extérieur du gymnase. Une équipe qui ne place pas sa feuille de match dans la boîte au plus tard 72 heures après la partie perdra la dite partie avec un score de 3-0 et l'équipe adverse se verra allouer les points pour la victoire.

- 7.0 Chaque équipe doit fournir sa liste de joueuses au comité organisateur, en format word ou excel. Les frais d'inscriptions pour l'équipe doivent être payés au trésorier à la date déterminée par la ligue. Une équipe qui s'inscrit en retard peut perdre le droit de jouer et devra déboursier des frais supplémentaires de \$20 pour son inscription tardive.
- 8.0 Chaque équipe doit compléter les formulaires individuels et d'équipe de l' A.R.S. Lac St Louis et devra assumer les frais d'affiliation. La ligue s'engage à fournir une copie papier de chaque formulaire au représentant de l'équipe. Si l'équipe a un entraîneur, son nom doit être indiqué sur la feuille de match.

G Adhésion

- 1.0 Une équipe qui désire devenir membre de la ligue doit soumettre pour une date donnée les informations suivantes sur chacune des joueuses de l'équipe : Nom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance de même qu'un résumé de son expérience de soccer incluant le nombres d'années joué pour une équipe Élite, Métro ou ligue récréative et la dernière équipe et ligue pour laquelle elle a joué.

- 2.0 Un individu qui demande une adhésion à la ligue doit fournir les informations suivantes à la présidente et au secrétaire de la ligue avant sa première partie : nom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance de même qu'un résumé de son expérience de soccer incluant le nombres d'années joué pour une équipe Élite, Métro ou ligue récréative et la dernière équipe et ligue pour laquelle elle a joué.
- 3.0 Tous les membres ont le droit de formuler une plainte écrite au responsable des équipes ("convenor") contre une équipe, une joueuse ou un entraîneur. Un membre ou équipe doit soumettre cette plainte au plus tard une semaine après l'événement. Un individu ou une équipe peut être suspendu de la ligue en tout temps si sa conduite est perçue par le comité exécutif comme étant nuisible au bien-être de la ligue. Le responsable des équipes informera la personne/l'équipe étant l'objet de la plainte. Ce membre/équipe aura alors une semaine pour soumettre par écrit sa version des événements. Le comité exécutif prendra alors sa décision. Le responsable des équipes informera tous les représentants d'équipes de la décision et, du rationnel qui l'accompagne. Si la plainte implique l'équipe d'un membre du comité exécutif, cette personne ne participera pas au processus décisionnel. Si une équipe est expulsée de la ligue, elle n'a pas le droit à un remboursement.

H Comité exécutif

- 1.0 Le comité exécutif de la ligue se formera du: président, secrétaire, trésorier, statisticien, responsable de l'horaire, responsable des équipes.
- 2.0 Chaque officier sera élu par les représentants d'équipes pour une période de deux ans. Ce mandat peut se prolonger si l'officier est réélu pour des mandats successifs. La secrétaire acceptera des nominations entre le 1er et le 15 avril et les élections auront lieu lors d'une réunion à la réunion en mai qui se tient deux semaines avant le début des séries éliminatoires. Chaque équipe a droit à un vote.
- 3.0 Les élections pour les postes disponibles se feront en alternance aux deux ans : années impaires pour l'élection du président, statisticien et responsable des horaires; années paires pour l'élection du trésorier, secrétaire et responsable des équipes. Les nominations doivent être soumises par écrit et deux répondants doivent signer pour chaque nomination. Un répondant doit soumettre un court exposé sur les qualités du candidat, qui lui permettront de bien remplir le poste en question. Le candidat doit formuler un court texte sur ses motifs de vouloir obtenir le poste.
- 4.0 Si, pour quelque raison que ce soit, un membre du comité exécutif doit donner sa démission avant la fin de son mandat, les membres du comité peuvent choisir d'absorber ses tâches ou choisir une personne pour accomplir ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat.
- 5.0 Le comité doit administrer les affaires de la ligue et exercer les fonctions telles que prescrites par sa constitution et ses lois ou telles que dirigées par les représentants d'équipes.

I. Fonctions et responsabilités des membres du comité exécutif

Incluent mais ne se limitent pas à :

Président

Préside toutes les réunions; prépare l'agenda pour toutes les réunions; agit comme coordinateur de la ligue; fournit la liaison entre la ligue et les associations; co-signé tous les chèques; révisé l'horaire et est responsable de l'équipement de la ligue. Administre la discipline en accord avec la charte de discipline de la ligue. Toute sanction qui déroge de la charte doit être soumise à un comité d'au moins trois membres de l'exécutif. Informe le comité exécutif et les équipes en question des suspensions.

Secrétaire

Remplace le président lorsqu'il n'est pas disponible; organise les élections du nouveau comité exécutif; prend les minutes pour chacune des réunions et les distribue aux participants; coordonne la

traduction des formulaires; distribue les formulaires appropriés aux équipes; participe à l'inscription; maintient les dossiers de la ligue et la liste des joueuses sur chaque équipe.

Trésorière

Responsable de l'inscription; prépare le budget pour l'année à venir et un bilan financier pour l'année précédente, co-signe tous les chèques; maintient un registre des activités financiers et effectue les paiements pour la ligue.

Statisticien

Responsable de l'obtention des feuilles de match et des scores; met à jour et distribue les statistiques de la ligue deux fois par mois pendant l'été et une fois par mois pendant la saison intérieure. Maintient un registre de tous les cartons rouges et jaunes et informe le président du statut de ces derniers.

Responsable de l'horaire

Fait et distribue l'horaire aux représentants des équipes et à la personne qui assigne les arbitres. Deux semaines avant le début de la saison, il informe les représentants des équipes de la date que débute la nouvelle saison.

Responsable des équipes

Maintient un registre de toutes les plaintes et problème dans la ligue et les portent à l'attention du comité exécutif; représente la ligue aux comités disciplinaires externes.

Administrateur de la ligue maison

Responsable de faire la publicité pour et d'organiser l'inscription pour les joueuses de la ligue maison; ramasse les frais d'inscriptions pour la ligue et les fait parvenir au trésorier; organise les équipes et nomme les capitaines; fournit aux capitaines la liste des équipes avec l'information pertinente; est porte-parole de la ligue maison pour le comité exécutif.

J JOUEUSES

- 1.0 Des femmes de 21 ans et plus au moment de l'inscription sont éligibles à jouer dans la ligue W.I.L.O.W.S.
- 2.0 Pour la saison d'été à l'extérieur, un maximum de 25 joueuses (incluant les remplaçantes) par équipe est permis. Les 25 joueuses peuvent être habillées pour le match.

Pour la saison d'été, chaque équipe peut inscrire un maximum de 4 joueuses possédant un passeport de niveau compétitif. Seulement 2 joueuses de division 1 ou 2 seront permises, et les deux autres de division 3 ou 4. Ces joueuses doivent être clairement indiquées sur la liste de joueuses.
- 3.0 Pour les parties de la saison intérieure, un maximum de 20 joueuses par équipe est permis (incluant les remplaçantes). Seulement 15 joueuses peuvent être habillées pour un match. Une joueuse de relève doit se limiter à jouer pour une équipe pour la saison et doit être affiliée au Soccer Lac St Louis.
- 4.0 Pour les parties de la saison intérieure, chaque équipe peut permettre à un maximum de deux joueuses de jouer dans une ligue de calibre plus élevé tout en étant inscrit dans la ligue. Ces joueuses doivent être clairement identifiées sur la liste des joueuses de l'équipe.
- 5.0 Toutes les joueuses ont le droit de jouer dans une autre ligue tout en étant inscrit dans la ligue.
- 6.0 Toutes les joueuses doivent être affiliées au A.R.S. LAC ST LOUIS et posséder un numéro d'affiliation valide.
- 7.0 Aucune addition à la liste d'équipe n'est permise une fois la mi-saison atteinte, tel que précisé dans la section 8.0. À chaque année une date finale pour soumettre sa liste de joueuses de soccer intérieur sera établie.

- 8.0 Des joueuses inaptées au jeu pour des raisons médicales **ou qui ont déménagées** peuvent être remplacées en tout temps. Ceci sera permis seulement si l'équipe a moins de 17 joueuses enregistrées.

La représentante de l'équipe doit soumettre le nom de la joueuse blessée et de sa remplaçante au comité de la ligue, au moins 72 heures avant la prochaine partie. La nouvelle joueuse doit soumettre les informations demandées dans la section G 3.0 si elle s'inscrit pour la première fois de même que son numéro d'affiliation au A.R.S. LAC ST LOUIS. La ligue doit posséder ces informations avant la première partie de la nouvelle joueuse.

Aucun changement à la liste de joueuses de l'équipe n'est permis moins de quatre semaines avant la dernière partie.

K ÉQUIPEMENT

- 1.0 Pour les parties à l'extérieur, le ballon doit être un ballon no 5 approuvé officiellement par F.I.F.A.
Pour les matchs à l'intérieur, le ballon de match sera choisi et distribué par la ligue.
- 2.0 Toutes les joueuses doivent porter des protèges tibias et ne pourront jouer sans cette pièce d'équipement. Les orthèses doivent être couvertes adéquatement, tel qu'évalué par l'arbitre officiant le match en questions. Les orthèses devraient être couvertes d'un minimum de trois couches de bandages élastiques pour prévenir les blessures aux joueuses adverses.
- 3.0 Des bas doivent recouvrir les protèges tibias.
- 4.0 L'uniforme comporte un chandail numéroté, des culottes courtes et des bas de soccer.
- 5.0 Les chandails doivent être portés à l'intérieur des culottes.
- 6.0 Le gardien de but peut porter des pantalons de gardien de but ou des pantalons en cotons ouatés. Aucune autre joueuse ne peut porter des pantalons longs.
- 7.0 Une joueuse ayant un plâtre ou une attelle ne peut pas jouer.
- 8.0 (Extérieur seulement) Le gardien de but peut porter une casquette de baseball.
- 9.0 (Extérieur seulement) Le port des souliers à crampons est fortement recommandé mais non obligatoire.
- 10.0 Une joueuse ne doit pas porter de bijoux ou de montre ou tout autre objet qui, de l'opinion de l'arbitre, pourrait causer des blessures. Un bandeau peut être portée mais ne doit pas avoir de nœuds.
- 11.0 Une joueuse qui porte une orthèse orthopédique doit la recouvrir d'un bandage élastique sinon elle ne peut pas jouer.

L SÉRIE ÉLIMINATOIRE DE LA LIGUE

- 1.0 Le format du championnat de la ligue intérieure sera déterminé lors de la réunion pré-saison.
- 2.0 Le championnat de la ligue sera déterminé en fonction des points alloués pour les parties de la saison régulière. Trois points sont alloués pour une victoire, un point pour un match nul et aucun point pour une défaite. Dans le cas ou plus d'une équipe terminent la saison avec le même nombre de points; les critères suivants détermineront l'équipe gagnante :
- a. plus grand nombre de victoires,
 - b. l'équipe ayant le plus grand nombre de victoire contre les autres équipes à égalité et les victoires,
 - c. l'équipe ayant le meilleur différentiel au niveau des buts

- d. l'équipe ayant le plus grand nombre de buts marqués
- e. l'équipe ayant le plus petit nombre de buts encaissés

3.0 Lorsqu'une partie éliminatoire de la ligue intérieure se termine par l'égalité, le gagnant est déterminé par des tirs de barrage.

Les lancers de punition se prennent à 3 verges du haut de la zone de but (goal crease).

Lorsqu'une partie éliminatoire de la ligue extérieure se termine par l'égalité, une supplémentaire de 10 minutes sera jouée, laquelle se terminera lorsqu'un but est marqué (mort subite). Si la partie est toujours égale à la fin de la supplémentaire, le gagnant est déterminé par cinq tirs de barrage.

4.0 Seules les joueuses se trouvant sur le terrain à la fin du match peuvent participer. Si le gardien de but est blessé pendant les tirs de barrage, une joueuse sur le terrain peut la remplacer. N'importe quelle joueuse sur le terrain peut être gardien de but.

5.0 Chaque équipe a le droit à cinq lancers au but en alternance avec l'autre équipe. Cinq joueuses différentes seront utilisées. L'arbitre déterminera l'équipe qui commence en lançant une pièce de monnaie. L'équipe qui gagne le tirage au sort prendra le premier tir.

6.0 Le gardien de but peut prendre un lancer.

7.0 Si après 5 tirs au but l'égalité persiste, chaque équipe prend un autre lancer en utilisant une joueuse sur le terrain qui n'a pas encore pris un tir. Ce processus se poursuit jusqu'à ce qu'une des équipes marquent un but et l'autre pas.

8.0 Toutes les joueuses d'une même équipe doivent avoir pris un tir avant qu'une joueuse puissent tirer de nouveau. Il n'y a pas d'ordre à suivre pour la deuxième série de tirs au but.

M LOI DU JEU

EXTÉRIEUR

1.0 Les règlements de F.I.F.A. s'applique sauf s'il y a indication du contraire dans le livret de règlements qui suit.

2.0 Un maximum de 25 joueuses par équipe est permis. Toutes les joueuses peuvent être en uniforme pour jouer. Chaque joueuse doit porter un chandail numéroté pour jouer.

3.0 Chaque équipe doit compléter sa feuille de match avant la partie. Le numéro d'affiliation de chaque joueuse doit apparaître sur la feuille de match. Si l'équipe a un entraîneur, son nom et son numéro d'affiliation doit apparaître sur la feuille de match.

4.0 Un minimum de 8 joueuses par équipe doit être présent pour que le match puisse débiter. Si une équipe n'est pas en mesure d'obtenir les huit joueuses pour jouer le match, elle subira une amende de \$75 qu'elle doit payer avant son prochain match sinon elle ne pourra pas jouer. L'exception à ce règlement est le suivant : une représentante d'équipe qui sait à l'avance (minimum 48 heures) que son équipe n'aura pas le nombre requis de joueuses peut communiquer avec l'autre représentant afin de lui concéder la partie au score de 3-0. Elle peut demander à l'autre équipe si elle veut toujours jouer un match pour le plaisir. Ils peuvent inviter les joueuses d'autres équipes pour ce match. Aucune joueuse Métro ne peut être recrutée pour ce genre de match. Il est important d'informer la personne responsable des statistiques de la décision des équipes puisque le score est affecté. Il faut aussi informer le responsable de horaires si les équipes décident d'annuler la partie afin d'en informer le coordinateur des arbitres.

5.0 La substitution de joueuses par une équipe n'est permise que lors des moments suivants:

- 5.1 dans le cas d'une blessure,
- 5.2 immédiatement après un but,

- 5.3 lors d'un coup de pied de but
5.4 à la mi-temps
5.5 à la rentrée de touche lorsque la substitution est initiée par l'équipe prenant la touche.
- 6.0 Dans le cas où l'arbitre met fin à la partie due à des intempéries, le score de la partie sera retenu si 50% de la partie a été joué. Si moins de 50% du temps de jeu a été écoulé, l'équipe locale doit communiquer avec le représentant des horaires et des statistiques afin de les informer de la situation. Le comité exécutif veillera à remettre la partie à l'horaire.
- 7.0 Si après 15 minutes du début prévu de la partie, une des équipes est incapable de présenter le minimum requis de joueuses sur le terrain, la partie est annulée et l'autre équipe se voit allouée la victoire au score de 3-0.
- 8.0 Lorsqu'une partie débute en retard à cause d'un manque de joueuses, la partie doit se jouer avec deux demies d'une durée équivalente.
- 9.0 Dans l'éventualité où un arbitre ne se présente pas au match, chaque équipe doit choisir un adulte acceptable pour les deux équipes pour arbitrer une moitié de partie. Les deux équipes doivent indiquer l'absence de l'arbitre sur la feuille de match.
- 10.0 La durée de chaque match est de 85 minutes (2*40 minutes avec une pause de 5 minutes à la mi-temps).
- 11.0 Dans le cas où une équipe utiliserait une ou des joueuses illégales, l'équipe fautive perdrait toutes les parties où elle aurait utilisé ces joueuses. De plus une amende de \$100 par joueuse illégale sera imposée à l'équipe et devra être payée à la Trésorière de la ligue au moins deux semaines avant les séries éliminatoires à défaut duquel l'équipe n'aura pas le droit de participer à la dite série.
- 12.0 **Les périodes de retrait du jeu, de même que les cartons jaunes ou rouges sont entièrement à la discrétion de l'arbitre.** Une joueuse qui reçoit un carton rouge doit quitter le terrain immédiatement. Elle doit purger une suspension automatique d'un match (la prochaine partie prévue à l'horaire) et ce, en attendant de connaître la décision par rapport à son statut. La feuille de match doit indiquer qu'une joueuse purge une suspension. L'arbitre devra faire parvenir son rapport au président (en dedans de 24 heures) par courriel à l'adresse suivante : president@wilows.com.
- 13.0 Tous les cartons jaunes et rouges sont cumulatifs pour deux saisons. La saison en cours et la saison précédente (i.e. 1^{er} juin au 31 mai) en incluant les saisons intérieures et extérieures. Une joueuse qui n'a pas joué la saison précédente cumule les cartons uniquement pour la saison en cours.
- 14.0 Le tacle glissé n'est permis en aucun temps et sera sanctionné par un carton jaune. Une période de retrait de 5 minutes peut également être imposée, à la discrétion de l'arbitre.
- 15.0 Règle de « Clémence » : Avec 10 minutes à faire dans le match, la règle de clémence s'applique. À n'importe quel moment durant cette période, si une équipe mène par une marge de 7 buts, la fin du match sera appelée.

INTÉRIEURE

- 1.0 Les règles de la F.I.F.A. s'appliquent à moins d'indication contraire dans les règlements de la ligue pour le soccer intérieur.
- 2.0 Un maximum de 15 joueuses en uniforme par équipe par partie est permis. Les uniformes doivent être numérotés pour pouvoir jouer. Chaque joueuse doit avoir son propre chandail; il est défendu de partager le même chandail pour deux joueuses au cours d'une même partie.
- 3.0 7 joueuses se trouvent sur le terrain de chaque côté. Une joueuse qui se présente après le début de la deuxième demie ne pourra jouer la partie.

- 4.0 Chaque équipe doit compléter une feuille de match avant le début de la partie. Les numéros d'affiliation de chaque joueuse doivent apparaître sur la feuille. Si l'équipe a un entraîneur son nom doit apparaître sur la feuille de match.
- 5.0 Un match ne peut pas débuter à moins d'un minimum de 5 joueuses par équipe. Les substitutions sont effectuées en cours de jeu. La joueuse doit être à 6 pieds de son banc avant que sa remplaçante puisse embarquer dans le jeu.
- 6.0 Si après 15 minutes, une des équipes n'a toujours pas le nombre requis de joueuses, la partie est annulée et la victoire est allouée à l'autre équipe au score de 3-0.
- 7.0 Une amende de \$75 par équipe est prévue si une équipe néglige de se présenter pour un match où n'a pas le nombre minimum de joueuses requis. L'équipe doit payer cette amende au trésorier avant sa prochaine partie ou elle ne pourra pas jouer.
- 8.0 Lorsqu'un match débute en retard à cause d'un manque de joueuses, la partie finira à l'heure prescrite et comportera deux demis de même durée.
- 9.0 Dans le cas où le gymnase ne se libère pas à l'heure, les deux représentantes de équipes doivent aborder les occupants du gymnase afin de leur demander poliment de quitter les lieux. Advenant de la résistance, les deux représentants doivent se rendre à la salle d'équipement au sous-sol et demander gentiment au gérant de s'occuper de la situation.
- 10.0 L'équipe visiteuse doit porter les dossards qu'on retrouve à la salle d'équipement si l'équipe locale trouve qu'il y a trop de similitude entre leurs deux chandails. Ceci doit être fait au moins 10 minutes avant le début du match. Le fait d'aller chercher ces dossards ne constitue pas un retard justifié pour le match.
- 11.0 Les matchs commencent à l'heure prescrite et se terminent 55 minutes plus tard. Un retard imputable au gymnase ne sera pas déduit du temps de jeu. Un délai causé par un manque d'organisation de la part des équipes ou un retard des joueuses entraînera une réduction du temps de jeu pour terminer à l'heure prescrite.
- 12.0 Un arbitre sera assigné pour chaque partie. Dans l'éventualité qu'un arbitre ne se présente pas au match chaque équipe doit choisir un adulte acceptable pour les deux équipes pour arbitrer une moitié de partie. Le match doit commencer à 10 minutes de l'heure prévue. Un match complet est joué dans la période de temps allouée et compte pour fin de statistique. Les deux équipes doivent noter sur leur feuille de match que l'arbitre était absent.

À la mi-temps, l'arbitre procédera à la vérification des feuilles de match et biffera le nom des joueuses absentes en vertu de l'article 3.0 ci-haut.
- 13.0 La glissade ou tacle glissé n'est permis en aucun temps et sera sanctionné par un carton jaune. Une période de retrait de 5 minutes peut également être imposée, à la discrétion de l'arbitre.
- 14.0 La durée du match est de 55 minutes (deux demis de 25 minutes et une pause de 5 minutes).
- 15.0 Aucun spectateur dans le gymnase.
- 16.0 Les entraîneurs doivent rester sur leur banc et éviter le contact avec le ballon et avec les joueuses. Les joueuses sur le banc doivent lever leurs pieds du plancher si le ballon s'approche d'eux et du banc. Un coup franc sera alloué à l'équipe qui voit son jeu interrompu par les joueuses assises au banc adverse.
- 17.0 Les lancers de punition se prennent à 3 verges du haut de la zone de but (goal crease).
- 18.0 Il n'y a pas de zone où le ballon est hors jeu. Si le ballon frappe le plafond ou un appareil, un coup franc indirect est alloué à l'équipe adverse à l'endroit où le ballon a touché l'appareil ou le plafond. Si le ballon reste en l'air entre les bancs, un ballon à terre est alloué. Si une faute se produit derrière le but, le coup franc se prendra à l'endroit de la faute, i.e. derrière le but.

- 19.0 Il n'est pas permis de placer les mains sur le mur, de façon à en tirer un avantage, si une joueuse opposée est à distance de jeu du ballon. Afin d'éviter des blessures, c'est la responsabilité des joueuses d'ajuster leur vitesse de course lorsque deux joueuses se disputent un ballon près du mur. Aucun contact physique n'est permis à l'intérieur d'une distance de 3 pieds du mur- l'équipe à la poursuite du ballon doit concéder l'espace. Dans le cas d'une infraction le jeu reprend avec un coup franc direct pour l'équipe adverse.
- 20.0 La joueuse ayant possession du ballon a 6 secondes pour s'en départir sinon le ballon sera remis à l'équipe opposée pour un coup franc indirect. Une joueuse n'a pas le droit de placer ses mains sur le mur pour réduire l'impact d'une collision.
- 21.0 Tous les coups francs indirects et directs se prennent à l'endroit de l'infraction (incluant derrière le but) ou à 6 verges de la ligne de la zone de but si l'infraction a eu lieu à moins de 6 verges de cette ligne. Les joueuses doivent se placer à une distance minimale de 6 verges de la joueuse qui prend le tir. Aucune joueuse n'a le droit de se tenir dans la zone de but.
- 22.0 Les joueuses peuvent se protéger la poitrine en se croisant les bras lors de coups francs directs et indirects seulement, en autant que le ballon ne s'en trouve pas redirigé – les bras ne doivent pas bouger.
- 23.0 Une fois le match terminé, les joueuses et entraîneurs doivent quitter le gymnase rapidement. Les capitaines doivent placer les feuilles de matchs dans la boîte WILOWS immédiatement après le match.
- 24.0 Une joueuse ayant été l'objet d'une expulsion du match a deux minutes pour quitter le gymnase. Si elle refuse de le faire, le match est arrêté et son équipe perd par défaut.
- 25.0 Dans le cas où une équipe utiliserait une ou des joueuses illégales, l'équipe fautive perdrait toutes les parties où elle aurait utilisé ces joueuses. De plus une amende de \$100 par joueuse illégale sera imposée à l'équipe et devra être payée à la Trésorière de la ligue au moins deux semaines avant les séries éliminatoires à défaut duquel l'équipe n'aura pas le droit de participer à la dite série.
- 26.0 **Les périodes de retrait de jeu, de même que les cartons jaunes ou rouges sont entièrement à la discrétion de l'arbitre.** Une joueuse qui reçoit un carton rouge doit quitter le terrain immédiatement. Elle doit purger une suspension automatique d'un match (la prochaine partie prévue à l'horaire) et ce, en attendant de connaître son statut. Il doit être indiqué sur la feuille de match qu'une joueuse donnée purge une suspension. L'arbitre devra faire parvenir son rapport au président (en dedans de 24 heures) par courriel à l'adresse suivante : president@wilows.com.
- 27.0 Le président de la ligue déterminera l'ampleur de la suspension pour des cartons rouges ou jaunes et ce en accord avec la charte de discipline. (Voir la charte de discipline à la fin de ce document).
- 28.0 Tous les cartons jaunes et rouges sont cumulatifs pour deux saisons. La saison en cours et la saison précédente (i.e. 1^{er} juin au 31 mai), en incluant les saisons intérieures et extérieures. Une joueuse qui n'a pas joué la saison précédente cumule les cartons uniquement pour la saison en cours.
- 29.0 Une joueuse peut écoper d'un de retrait de jeu de 15 minutes à la discrétion de l'arbitre. Cette joueuse peut être remplacée.
- 30.0 Règle de « Clémence » : Avec 10 minutes à faire dans le match, la règle de clémence s'applique. À n'importe quel moment durant cette période, si une équipe mène par une marge de 7 buts, la fin du match sera appelée. Les deux équipes en présence décident alors si le jeu continue (pour le plaisir) ou s'arrête.

Zone de but (goal crease)

- 1.0 En tout temps le gardien de but a 6 secondes pour remettre le ballon en jeu lorsqu'elle est dans sa possession dans la zone de but. Si une telle faute est appelée, un coup de pied de coin sera alloué à l'équipe adverse.
- 2.0 Si le ballon reste pris dans le filet, l'arbitre remettra le ballon au gardien de but. Si une joueuse de défense lance délibérément le ballon dans le filet l'arbitre allouera un coup de pied de coin à l'équipe adverse.
- 4.0 Le gardien de but est le seul joueur qui a le droit de jouer le ballon et, de demeurer dans la zone de but. Aucune joueuse défensive ou offensive n'a le droit de jouer le ballon dans la zone de but, bien qu'une joueuse puisse traverser cette zone sans toucher le ballon en autant qu'elle ne crée pas d'interférence au gardien.

Si une infraction est commise par :

- l'équipe adverse, le gardien de but remet le ballon en jeu en le lançant ou en le plaçant au sol avant de le frapper du pied.
 - l'équipe défensive, un coup franc indirect est alloué à l'équipe adverse à partir du coin des lignes rouges.
- 4.0 Le gardien peut ramener le ballon dans la zone de but avec ses pieds mais n'a pas le droit de le ramasser. Elle doit remettre le ballon en jeu en le frappant avec son pied.
 - 5.0 Ses co-équipiers peuvent passer le ballon au gardien de but dans la zone de but mais elle n'a pas le droit de le ramasser. Elle doit remettre le ballon en jeu en le frappant avec son pied.
 - 6.0 Tous les tirs au but doivent avoir lieu en dehors de la zone de but. Si le lancer est pris en dehors de la zone de but et la joueuse se retrouve par la suite dans la zone, le tir est bon en autant que la joueuse ne touche pas et ne gêne pas le gardien de but.
 - 7.0 Un but est valide lorsqu'une joueuse offensive compte un but en faisant dévier le ballon sur une joueuse défensive qui se trouve dans la zone de but.
 - 8.0 Une joueuse défensive qui empêche un but lorsqu'elle est dans la zone de but se voit allouer un carton rouge. Le jeu reprendra avec un lancer de punition pour l'équipe adverse.

CHARTRE DE DISCIPLINE WILOWS

INFRACTION	NOMBRE DE PARTIES DE SUSPENSION									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
3 cartons jaunes à la même joueuse dans une saison		X								
5 cartons jaunes à la même joueuse dans une saison			X							
7 cartons jaunes à la même joueuse dans une saison					X					
EJECTION D'UNE JOUEUSE OU D'UN ENTRAINEUR										
1ère offense automatique	X									
2ième offense automatique		X								
3ième offense automatique					X					
PROPOS/GESTES GROSSIERS ET/OU AGRESSIFS										
1 ère infraction	X									
2 ième infraction		X								
3 ième infraction			X							
JEU DANGEREUX CAUSANT UNE BLESSURE										
1 ère infraction	x									
2 ième infraction		x								
3 ième infraction			x							
PROFÉRER DES MENACES OU ATTITUDE MENAÇANTE										
1 ère infraction					X					
2 ième infraction							X			
3 ième infraction	UN AN DE SUSPENSION									
CRACHER, FRAPPER OU SE BATTRE entre joueuses et/ou entraîneurs										
1 ère infraction					X					
2 ième infraction							X			
3 ième infraction	BANNISSEMENT À VIE DE LA LIGUE WILOWS									
AVOIR L'INTENTION DE BLESSER QUELQU'UN										
1 ère infraction							X			
2 ième infraction	BANNISSEMENT À VIE DE LA LIGUE WILOWS									
SUSPENSIONS SUPPLÉMENTAIRES AJOUTÉES LORSQUE:										
LE JOUEUR REFUSE DE QUITTER LES LIEUX		X								
LE JOUEUR TIEN DES PROPOS GROSSIERS APRÈS SON EXPULSION			X							
BATTRE ou POUSSER UN OFFICIEL										
BANNISSEMENT À VIE DE LA LIGUE WILOWS										
BATTRE UN JOUEUR, ENTRAÎNEUR, OU OFFICIEL										
BANNISSEMENT À VIE DE LA LIGUE WILOWS										
LE JOUEUR SUSPENDU DOIT SE PRÉSENTER À L'ARBITRE AVANT CHACUNE DES PARTIES DE SUSPENSION.										